

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

N. B. : Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02093-RC déposée le 25-04-2023, M. BARANDAO A. Débo-K'mba, profession Ingénieur en énergétique, demeurant à et domicilié à AGOE-ADUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 71ca situé à Tchamba, connu sous le nom de village administratif, préfecture de Tchamba, commune de Tchamba1 et borné au Nord et à l'est par la propriété ATALI, au Sud par un AXE AVENUE DE LA PREFECTURE et à l'Ouest par une piste.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°02094-RC déposée le 26-04-2023, M. OGBONE Akakpo, profession Communicateur, demeurant à et domicilié à Tchamba, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kolowaré, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo2 et borné au Nord par la route nationale n°14 de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité OURO AGOUDA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Christ Sans Frontière et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°02095-RC déposée le 28-04-2023, M. AKIDJETAN Kossi Makissé, profession Architecte, demeurant à et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20a 00ca situé à KABOLI, connu sous le nom de Takété-Djama, préfecture de Tchamba, commune de Tchamba 3 et borné au Nord par une rue non dénommé de 12m, au Sud par une rue non dénommé de 12m, à l'Est par les propriétés AYOUBA et OGBONE et à l'Ouest par les propriétés de TCHAKALA DEDE Komi ; IROKO Nassirou et OGBONE Odjouni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°02096-RC déposée le 28-04-2023, M. AKIDJETAN Kossi Makissé, profession Architecte, demeurant à et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 23ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kouloundé, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommé de 12m, au Sud et à l'Est par des lots non identifiés et à l'Ouest par la propriété FOFANA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02097-RC déposée le 28-04-2023, M. AKIDJETAN Kossi Makissé, profession Architecte, demeurant à et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à Komah, connu sous le nom de Assomption, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommé, au Sud par la propriété de LOUTOU, à l'Est par La propriété de TCHEDRE et à l'Ouest par la propriété de LOUTOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02098-RC déposée le 02-05-2023, M. DEGLI Komlan, profession Technicien Supérieur Topographe, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 24ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par la propriété SEDJRO Thomas et à l'Ouest par la propriété DJAFALO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°02099-RC déposée le 02-05-2023, M. DOUTI Lambon Thenliak, profession Economiste, demeurant et domicilié à KABOLI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 33 ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Tivedirou, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGRIGNA et à l'Ouest par la route Kpario - Tivedirou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02100-RC déposée le 02-05-2023, M. DOUTI Lambon Thenliak, profession Economiste, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble péri-urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme de Polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 34ca situé à Kpagalam, connu sous le nom de Kpagalam, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord-Est et Nord-Ouest par une rue non dénommée de 12 m, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité Kpagalam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02101-RC déposée le 03-05-2023, M. TAKPALE Houghnada, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble péri-urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Bamabodolo, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 16m, Nord-Ouest par une rue non dénommée de 28m, Sud-Est par le lot n°68 et au sud-Ouest par une rue non dénommée de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Méthodiste Libre du Togo et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02102-RC déposée le 03-05-2023, M. et Mme KASSENDJA M. Djamalou, KASSENDJA M. Loubabatou et KASSENDJA M. Aïchatou, profession : Etudiant et Elève demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 40 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Barrière, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par la propriété ATALI, au Sud par les propriétés KOUTOULOU et SEIBOU Gabriel, à l'Est par la Route Nationale N°1, à l'Ouest par les propriétés TAKPARA et SEIBOU Gabriel

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02103-RC déposée le 4-05-2023, M. BIKASSAM Petchetibadi, profession : Ingénieur Telecom demeurant à Agoé et domicilié à Agoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 06 ca, situé à sotouboua connu sous le nom de Paix, commune de Sotouboua 1 et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par la propriété KERE, à l'Est par une rue en projet de 12 m, à l'Ouest par une rue en projet de 30 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02104-RC déposée le 04-05-2023, M. MISSIKA B. Frawona, profession : Pasteur, demeurant à France et domicilié à France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 02 a 83 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kaniamboua – Tchédikao, commune de Sotouboua 1 et borné au Nord par la propriété SEOU, au Sud et à l'Est la propriété KAZIM, à l'Ouest par un Ravin

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02105-RC déposée le 04-05-2023, M. BANLA Meba, profession : Professeur Agrégé, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 80 ca, situé à sokodé connu sous le nom de Tchawanda, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par la propriété BABALE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Komah, au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02106-RC déposée le 05-05-2023, M. OURO-AYEVA Sama, profession : inspecteur central demeurant à Lomé et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 56 a 31 ca, situé à Kolina, connu sous le nom de Koumoniadè, commune de Tchaoudjo 1 et borné Nord, Sud, à l'Est et à l'Ouest la propriété TCHAGODOMOU Daouda

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02107-RC déposée le 08-05-2023, M. KONON Koffi, profession : Revendeur demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 43 ca, situé à Blitta-Carrefour, connu sous le nom de Blitta-Losso, commune de Blitta 1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBOH, à l'Est et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02108-RC déposée le 08-05-2023, M. ALOWANOU Mawuéna, profession : Commerçant, demeurant à Sotouboua et domicilié à Tchitchao, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 82 ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Kpandiyo, commune de Sotouboua 1 et borné au Nord et à l'Est par une rue de 20 m, au Sud par la propriété KAMANA, à l'Ouest par la propriété de TCHALIM

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02109-RC déposée le 08-05-2023, M. BAAM Maly Ebah, profession : particulier demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 17 a 42 ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Essovalè, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété OURO-AGRIGNAN Ifa, au Sud par une Rivière

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02110-RC déposée le 08-05-2023, M. KARABA Essossinam Dodd, profession : Employé demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin-Soted, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 28 a 54 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Kabye-Copé, commune de Blitta 1 et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EMON Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02111-RC déposée le 09-05-2023, M. YOROU Tcha Bang'Na, profession : Electricien, demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 63 ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de(s) Tchaoudjo 1 et borné au Nord par la propriété de WOROGO, au Sud par la propriété IBRAHIMA A., à l'Est par une rue non dénommée de 14m, à l'Ouest par la collectivité Kpangalam

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02112-RC déposée le 09-05-2023, Mme IDRISOU Moukayatou Epse SURAKA, profession : Revendeuse demeurante à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à Kadambara connu sous le nom de Kadambara, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par la Route Nationale N°14 m, au Sud par la Collectivité Kadambara, à l'Est par la propriété TIDJANI Taminou, à l'Ouest par la propriété ANASOKA

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02113-RC déposée le 09-05-2023, M. TCHAGOUNI Yabani, profession : commerçant demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 32 ca, situé à komah connu sous le nom de Komah, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété la propriété DASSANDJA, à l'Est par les propriétés WIELETOU et OURO-WASSARA, à l'Ouest par une Mosquée

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02114-RC déposée le 09-05-2023, M. IBRAHIMA Sabssidini, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 82 ca, situé à Komah connu sous le nom de Bourèkoulouloumdè, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété AYEVA, à l'Est par la propriété TENA P., au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02115-RC déposée le 9 mai 2023, M. ATABRE Thindo, profession : ingénieur informaticien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 43 a 63 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord et au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété DALANDANI Douniaty, à l'Ouest par la collectivité Pangalam

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02116-RC déposée le 10-05-2023, Mme TCHAGOUNI Sahabatou, profession : revendeuse demeurant à Sokodé et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 45 ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la propriété KADER, à l'Est par la propriété BATANTA, à l'Ouest par la propriété BABAHTRAORE Demba

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02117-RC déposée le 10-05-2023, Mme TCHAGOUNI Sahabatou, profession : Revendeuse demeurant à Sokodé et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 11 ca, situé à Komah, connu sous le nom de Bourèkoulouloumdè, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par la propriété de la Collectivité Komah, à l'Est par les propriétés OURO-AGOUDA Samrè et OURO-DJOBO, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02118-RC déposée le 10-05-2023, M. KELI Kibalo, profession : Directeur de Société demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 17 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao, commune de Sotouboua 1 et borné au Nord par la propriété BANIZA, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les propriétés WELESSIKE et PIWILI, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02119-RC déposée le 10-05-2023, M. KINDOU Tcha Assiki, profession : Prêtre, demeurant à Agoé-Sogbossito et domicilié à Agoé-Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles A et B ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 ha 22 a 23 ca, situé à Affossala, connu sous le nom de Affossala-Piyayo, commune de Tchamba 3 et borné **Parcelle A** : au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété ATEKOU, au Sud par la Route AFOSSALE-KOPE – GBOROKODJI. **PARCELLE B** : au Nord par la Route AFOSSALE-KOPE – GBOROKODJI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATEKOU

Il déclare que ledit immeuble appartient à CONGREGATION LA PETITE ŒUVRE DE SAINT LOUIS ORIONE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02120 RC déposée le 10-05-2023, Mme GNANI Ayindo Brigitte, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 46 a 16 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Blitta-Carrefour, commune de Blitta 1 et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de IDIKOU

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02121-RC déposée le 11 mai 2023 M. MEATCHI Tawfik Tanko, profession : sans profession demeurant à Lomé-vodomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Gnimda, commune de Sotouboua 1 et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété ATCHOLI, à l'Est et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02122-RC déposée le 11-05-2023, M. AGBOLETE Kossi ANANI, profession : Soudeur Tolier, demeurant à Pagala et domicilié à Pagala, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 83 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Pagala-Gare, commune de Blitta 1 et borné au Nord par la propriété de DOGBE George, au Sud par la propriété de DOGBE George et la Route Pagala-Gare – Langabou de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02123-RC déposée le 12-05-2023, M. TIOU Sohlu M-Esso, profession : ingénieur génie électrique demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé-Minamadou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 03 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Kouloundé, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALAO, au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02124-RC déposée le 12-05-2023, M. SADOH Nawo, profession : Directeur Général demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 71ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Blitta-Carrefour, commune de Blitta 1 et borné au Nord par la propriété IDOUKOU, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par la propriété de RAZAKOU, à l'Ouest par une rue en projet de 16 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02125-RC déposée le 12-05-2023, M. KONDO Odjou-Enè, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 16 ca, situé à Kadambara, connu sous le nom de Kadambara, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété Koba et une rue non dénommé 14m, à l'Est par la propriété IDRISOU et la propriété Koba, à l'Ouest par une rigole

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02126-RC déposée le 15-05-2023, M. KOMBATE Tamlika Joseph, profession : Commerçant demeurant à Sokodé et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 55 a 36 ca, situé à sokodé connu sous le nom de Kouvon, commune de Tchaoudjo 1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Kpangalam, au Sud par la propriété TCHALARE Mohamed et une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.